

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le **10 JUN 2024**

ID : 091-219106663-20240603-DELCM04_2024_37-DE



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL CM 04_2024_37

L'An deux mil vingt-quatre, le 3 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/05/2024

DATE D’AFFICHAGE : 30/05/2024

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à Mme Isabelle ARMAND, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA.

Excusé(es) non représenté(es) : M. Arnaud CHERON, M. Thierry ETIENNE, M. Louis BREC.

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Pierre CAMBON.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L’AIDE A L’INVESTISSEMENT CULTUREL 2024 AUPRES DU DEPARTEMENT DE L’ESSONNE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition des compétences entre le Communes, les Départements, les Régions et l’État;

CONSIDERANT que l’Aide à l’Investissement Culturel (AIC) du Département de l’Essonne est un dispositif de soutien à l’investissement à destination des collectivités territoriales afin de leur

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 10 JUN 2024

ID : 091-219106663-20240603-DELCM04_2024_37-DE

permettre d'acquérir les outils nécessaires à la réalisation de leur projet culturel et d'entreprendre des travaux de restauration de leur patrimoine mobilier et immobilier;

CONSIDERANT que la commune de Villejust dispose d'un projet éligible dans le cadre de la dotation de l'Aide à l'Investissement Culturel (AIC);

CONSIDERANT que la commune souhaite acquérir du matériel pour l'aménagement de la bibliothèque nécessaire pour son bon fonctionnement ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale finances -moyens généraux et cadre de vie en date du 28 mai 2024;

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la bibliothèque dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 4369.35€ HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
ACHAT	4369.35	CD 91	1311.05	30
		COMMUNE DE VILLEJUST	3058.3	70
TOTAL	4369.35	TOTAL	4369.35	100

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet estimé à 4369.35HT.

APPROUVE le plan de financement exposé par Monsieur Le Maire.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Essonne au titre de l'Aide à l'Investissement Culturel (AIC) 2024, à solliciter et à percevoir ces financements.

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toute les démarches utile à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et recettes sont prévues au Budget Primitif 2024.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 03/06/2024*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

The image shows a blue ink signature of Igor Trickovski over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VILLEJUST' at the top and 'ESSONNE' at the bottom, with a central emblem depicting a building.